

ADDENDUM au Règlement de Voirie Départementale

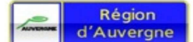
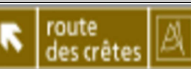
ANNEXE 13 : Répartition des charges

Répartition des charges en matière de Signalisation de Police sur RD

				HORS AGGLOMÉRATION	EN AGGLOMÉRATION
				Création, entretien et remplacement	Création, entretien et remplacement
				à charge de	à charge de
Danger (type A)					
 A1a	 A1b	 A1c	 A1d	Département	Département
 A2a	 A3	 A3a	 A3b	Département	Département
 A13a	 A13b	 A21		Département	Commune
 A16		 A19		Département	Département
 A18		 A17		Département	Commune
 A2B				/	Commune
 A4+M9 (Inondation, verglas)				Département	Commune
 A15b	 A15c	 A15a2	 A15a1	Département	Commune
 A14+M9z	 A23			Département	Commune
Interdiction, obligation et prescription (type B)					
  Tous les panneaux type B (sauf B21a1 et B14)				Département	Commune
   B 14				Département Selon résultat étude de sécurité	Commune
Indication et service (type C et CE)					
  Tous les panneaux de type C ou CE				Demandeur	Demandeur
Balisage (type J)					
 J1	 J11	 J12	 J13	Département	Département ou Commune selon résultat étude de sécurité
 J4	 J4	 J14a		Département	Département
Passage à niveaux					
 A7	 A8	 J10	 B14	Département	Commune
A7+J10	A8+J10	J10	B14	Département	Commune

Répartition des charges en matière de Signalisation Directionnelle sur RD

HORS et EN AGGLOMÉRATION
dans le cadre d'un renouvellement d'itinéraire et/ou d'une étude spécifique menée par la Direction des Routes

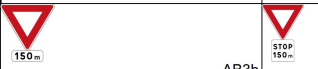
Localisation (type E)		Création, entretien et remplacement	
		à charge de	
D 5 LADAPEYRE D 4 CHARSAT c^m de SAINTE-FEYRE EB10	D 5 LADAPEYRE D 4 CHARSAT c^m de SAINTE-FEYRE EB20	La création et le remplacement sont à la charge du Département (respect IISR et implantation sur mât), selon les priorités suivantes : 1. Catégorie 1 2. Fusion de communes 3. Catégorie 2 4. Catégorie 3 L'entretien est à la charge de la Commune	
Les Fontaines		E31	Commune Le Département peut prendre à sa charge la fourniture et la pose du premier ensemble E31 sur l'itinéraire (dans le cadre d'une étude)
La Couze Pavin		E32	Département
		E33	Demandeur
		E36	Demandeur
Direction (type D)			
Tous les panneaux de type D		Département	
  			
Information (type H)			
			Demandeur
H21	H22	H23	
			Demandeur L'implantation de ce type de panneaux ne peut se faire que sous réserve de l'avis favorable du Département via une PERMISSION DE VOIRIE
H31	H32	H33	

IISR : Instruction Interministérielle de la Signalisation Routière

HORS et EN AGGLOMÉRATION
dans le cadre d'une étude spécifique menée par le Service Sports et Loisirs de Nature et après avis de la Direction des Routes

vélo (type Dv)		Création	
		à charge de	
 		Département	
Panneaux Dv hors boucles locales			
 		Département	
Panneaux boucles locales (sur la base des conventions)			
 		Demandeur	
Autres itinéraires vélo			

Répartition des charges de signalisations sur carrefours

Carrefour d'une RD avec	Hors agglo			En agglo		
	RN	VC	VP	RN	VC	VP
Intersection et priorité (type AB)						
 AB1	/	Commune	Privé	/	Commune	Privé
 AB3a+M9c	État	Commune si RD Département si RGC	privé si RD Département si RGC	État	Commune	Privé
 AB4	État	Commune	Privé	État	Commune	Privé
 AB5	État	Commune	Privé	État	Commune	Privé
 AB6	/	Département	/	/	Commune	Privé
 AB7	/	Département	/	/	Commune	Privé
 AB2	/	Département	/	/	Commune	Privé
 AB 25	État	Commune	Privé	État	Commune	Privé
Interdiction, obligation et prescription (type B)						
 B21a1	Département	Département	Département	Commune	Commune	Commune
Balisateur (type J)						
 J3	/	Commune si RD Département si RGC	Privé	/	/	/
 J5	/	Commune si RD Département si RGC	Privé	/	commune	Privé
Signalisation horizontale						
 Lié aux AB3	État	Commune si RD Département si RGC*	privé si RD Département si RGC	État	Commune	Privé
 Lié aux AB4	État	Commune si RD Département si RGC*	privé si RD Département si RGC	État	Commune	Privé
* si la couche de roulement est reprise sur la VC, c'est à la commune de reprendre le marquage du régime de priorité au carrefour						
Signalisation Directionnelle						
 signalisation de position	État	Commune si RD Département si giratoire, RGC ou RD catégorie 1	privé	État	Commune si RD Département si giratoire	privé
 pré-signalisation	État	Commune si RD Département si giratoire, RGC ou RD catégorie 1	Privé	État	Commune si RD Département si giratoire	Privé